

# Cadre de vie des quartiers prioritaires : 25 premiers sites classés "quartiers résilients"

Publié le 4 mai 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Dans un contexte de rénovation urbaine des quartiers prioritaires et d'enjeux environnementaux liés à l'urgence climatique, le ministre délégué à la ville a présenté les 25 premiers "quartiers résilients". Ces quartiers pourront bénéficier d'un accompagnement renforcé en matière de financements et d'ingénierie.

70% des habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) indiquent avoir été confrontés à des températures trop élevées pendant l'été, contre 56% au niveau national selon une enquête d'un institut de sondage menée en 2022.

Le ministre délégué à la ville et au logement a dévoilé, le 27 avril 2023, les [25 premiers sites retenus](#) dans le cadre de la démarche "quartiers résilients", un dispositif d'accompagnement porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

## Des quartiers aux vulnérabilités multiples

La démarche concerne l'ensemble des 453 quartiers du [nouveau programme national de renouvellement urbain \(NPNRU\)](#).

La **résilience** désigne l'**adaptation des villes pour résister aux chocs et crises** qui les affectent, en premier lieu le **changement climatique**.

Selon l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, *"le taux de pauvreté y est 3 fois plus élevé que la moyenne métropolitaine, et le taux de chômage y est 2,5 fois supérieur [...] Nombre de quartiers prioritaires sont en situation de désert médical, et les maladies chroniques sont prévalentes (+7 points pour le diabète et +6 points pour l'asthme pour les habitants des QPV que pour le reste des Français)"*.

D'après l'ANRU, ces **quartiers en renouvellement urbain** souffrent également :

- d'une **surexposition aux nuisances environnementales**, en matière de **pollution atmosphérique et sonore** (proximité fréquente avec des infrastructures routières) ;
- d'effet d'**îlot de chaleur urbain** ;
- ou de **sous-performance énergétique des logements**.

## Un accompagnement renforcé pour 50 quartiers ciblés

**Cinquante quartiers pilotes** doivent être **sélectionnés** au regard de leur vulnérabilité en prenant en compte 14 indicateurs : **taux de pauvreté, accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes, nombre de logements exposés au bruit, pourcentage de logements énergivores...**

Ces quartiers pourront bénéficier de missions d'appui territorialisées, mais également de financements d'investissements complémentaires par l'ANRU, ses partenaires (Action logement, Union sociale pour l'habitat, Caisse des dépôts) ou d'autres agences et services de l'État, engagés pour la résilience des quartiers : l'Agence de la transition écologique (Ademe), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). L'**ANRU** a pour sa part réservé une enveloppe de **100 millions d'euros pour accompagner ces projets**.

Selon l'Agence de rénovation urbaine , "***cet accompagnement permettra de renforcer la résilience des quartiers en renouvellement urbain en travaillant par exemple sur le traitement des îlots de chaleur urbain, la gestion du cycle de l'eau, la dépendance aux énergies fossiles des immeubles de logement social, la promotion de l'économie circulaire***".

Les 25 premiers sites ont été choisis, les 25 suivants doivent l'être avant l'été 2023.